

## Notice de sélection pour le Recrutement d'un Consultant Individuel

IC/27/UBRAF/2021

Date: 28 Juin 2021

---

<b>Pays :</b>	République Centrafricaine
<b>Intitulé :</b>	<b>Recrutement de deux consultant(es) national(es) pour l'évaluation du cadre juridique et réglementaire, politiques, stratégies, programmes et services sensibles au VIH en Centrafrique</b>
<b>Durée de la mission :</b>	Deux mois calendaires étalés sur une période de quatre mois
<b>Lieu</b>	Bangui

Prrière envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l'adresse e-mail [achats.cf@undp.org](mailto:achats.cf@undp.org) avec mention de la référence et intitulé du dossier.

**Votre proposition devra être reçue** au plus tard le 12 Juillet **2021**. N'hésitez pas à écrire à l'adresse [procurement.cf@undp.org](mailto:procurement.cf@undp.org) pour toute information complémentaire.

---

### I. Contexte et justification

Dans le cadre de l'agenda 2030 pour le développement durable et les objectifs de développement durable (SDG), 193 États membres de l'ONU se sont engagés à mettre fin aux épidémies de VIH/Sida, tuberculose et paludisme d'ici 2030. En adoptant le plan cadre des nations unies pour l'assistance au développement en Centrafrique 2018-2021 (UNDAF+), le gouvernement centrafricain a réaffirmé son engagement pour assurer aux groupes vulnérables ayant des besoins spécifiques, une protection sociale et juridique conforme à une recommandation de l'Agenda 2030 qui a inspiré l'élaboration d'un des principes directeurs de l'UNDAF+ 2018-2021, à savoir la nécessité de « réaliser les droits humains pour tous et d'arriver à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles ». En tant que Co-sponsor du Programme Conjoint des Nations Unies sur le VIH/Sida, le PNUD soutient ces engagements en appuyant la RCA à éradiquer la pauvreté et à réduire les inégalités tout en respectant et protégeant les droits fondamentaux des personnes, y compris les personnes vivant avec le VIH (PVVIH) et les populations vulnérables. Le PNUD a mis l'accent dans le cadre de sa note stratégique sur le VIH, la santé et le développement 2016-2021, sur le caractère central d'une approche basée sur les droits de l'homme pour répondre non seulement à l'épidémie du VIH, mais aussi à la complexité et à l'interdépendance croissante de la santé et du développement. Ce caractère est également consacré dans le cadre de la Stratégie 2016-2021 pour l'accélération de la riposte au VIH du Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida.

La République Centrafricaine a adopté une loi relative au VIH en 2006 qui consacre la non-discrimination et la protection des droits des personnes vivant avec le VIH. Toutefois, cette loi contient des dispositions coercitives telles que celles limitant l'accès au dépistage pour les jeunes et celles pénalisant les personnes vivant avec le VIH. Les efforts de réforme de cette loi n'ont pour l'instant pas abouti à sa révision.

Les Plans Stratégiques Nationaux de lutte contre le VIH /Sida 2016-2020 et 2021 -2025 (PSN), témoignent de la volonté nationale d'apporter une meilleure réponse à l'épidémie. Toutefois si dans les deux PSN 2016-2020 et 2021-2025, un des principes directeurs met l'accent sur la nécessité de la réduction des inégalités liées au genre, aux droits humains et à l'équité dans l'accès aux services et d'autre part de l'implication à tous les niveaux, acteurs et secteurs socio-économiques, il n'a pas été prévu, de produits spécifiques relatifs à la promotion des droits des PVVIH dans le PSN 2016-2020. C'est dans le PSN 2021-2025 que cette préoccupation est inscrite en première place dans le premier résultat transversal : **Résultat transversal 1**: Les obstacles qui entravent les droits humains, le genre et l'accès aux soins sont levés d'ici 2025. Ainsi, le plan stratégique national 2021- 2025, offres en son premier axe stratégique transversal, un cadre propice pour le développement d'un environnement légal et juridique permettant une meilleure réponse nationale en matière de VIH/Sida, à travers l'atteinte des résultats suivants :

- Effet 1 : L'environnement social et juridique protège les PVVIH et les populations vulnérables ; les stratégies nationales contribuent à réduire l'inégalité entre le genre et les violences basées sur le genre
- Effet : 2 : la stigmatisation et de discrimination sont réduites de 50% aussi bien en milieu de soins qu'en milieu communautaire

Dans ce cadre, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) appuie les efforts nationaux en matière de VIH à travers la mise en œuvre d'une évaluation des cadres juridiques et réglementaires, politiques, stratégies, programmes et services en lien avec le VIH/sida en Centrafrique.

D'une manière générale une évaluation du cadre juridique et réglementaire est un processus de revue et d'analyse de l'ensemble des dispositifs législatifs et cadres réglementaires d'un pays permettant d'identifier et d'examiner les dispositifs législatifs et juridiques affectant les individus et ce en lien avec les problématiques liées aux droits de l'homme. Dans le contexte du VIH, l'Evaluation du Cadre Juridique est une étape importante dans la compréhension du rôle que peut jouer le cadre législatif dans les efforts de prévention, de traitement et d'atténuation de l'impact du VIH. Il s'agit d'examiner les lois, les règlements, les politiques et les pratiques liés au VIH afin d'identifier celles qui ont un impact sur la riposte au VIH. Le processus d'évaluation du cadre juridique examine la façon dont ces lois, politiques et pratiques sont mises en œuvre dans un pays afin de déterminer dans quelle mesure le cadre juridique protège les droits et fait la promotion d'un environnement juridique propice à la riposte nationale au VIH, en particulier pour les PVVIH et les populations vulnérables et clés. Plus précisément, l'évaluation permet de :

- ✓ Identifier et examiner les cadres juridiques réglementaire et politique, nationaux en matière de VIH qui affectent les personnes vivant avec le VIH et les populations

vulnérables et clés et entravent le développement d'un environnement juridique propice à l'accélération de la riposte nationale au VIH ;

- ✓ Déterminer dans quelle mesure le cadre juridique actuel protège les droits ou entrave l'accès aux services sociaux, juridiques et de santé liée au VIH conformément aux engagements internationaux, régionaux et nationaux de la RCA en matière de droits humains ;
- ✓ Sensibiliser et susciter un dialogue national sur les priorités en matière juridique et de droits humains des PVVIH et des populations vulnérable et clés permettant l'élimination des barrières juridiques à l'accès aux services et l'accélération de la riposte;
- ✓ Utiliser les conclusions de l'évaluation pour formuler des politiques et stratégies nationales basées sur des données probantes et établir des recommandations visant à renforcer le cadre juridique, y compris la révision et la réforme des lois, et ;
- ✓ Etablir un consensus national sur les actions prioritaires pour instaurer un cadre politique et juridique plus protecteur pour mener une riposte plus efficace au VIH, y compris à travers les financements du Fonds Mondial.

## II. Champ d'application, méthodologie et responsabilités du consultant

Champ d'application : L'exercice d'évaluation devrait couvrir :

L'examen des :

- Obligations et engagements internationaux, régionaux et nationaux des droits humains, en particulier ceux qui sont pertinents dans le contexte du VIH/Sida, y compris en ce qui concerne les cibles de la déclaration politique 2016 sur le sida de l'Assemblée générale des Nations Unies ;
- Lois nationales pertinentes en vigueur ou proposées, y compris le droit commun, le droit écrit, la jurisprudence, le droit coutumier et le droit religieux ; les règlements ; les politiques et les codes de conduite relatifs au VIH et/ou aux populations vulnérables et clés ;
- Politiques nationales, les stratégies et les documents de planification pertinents relatifs au VIH, et aux PVVIH/populations vulnérables et clés, tels que les plans stratégiques nationaux sur le VIH, les stratégies nationales pour l'égalité entre les hommes et les femmes, les cadres nationaux de protection des personnes à besoins spécifiques, etc...
- Rapports de recherche et les études de cas relatifs aux problèmes juridiques et de droits humains en matière de VIH, tels que les études sur la discrimination et la stigmatisation, etc...
- Rapports de recherche et les études de cas des organisations de la société civile sur les connaissances, les attitudes et les pratiques des communautés, des fournisseurs de services, des législateurs et des responsables de l'application des lois, etc.. ;
- ✓ Identification et mapping des parties prenantes ;
- ✓ Examen de l'accès à la justice, y compris les cadres institutionnels pour l'accès à la justice et l'application de la loi en matière de services de santé avec une attention particulière

sur la prévention, le traitement et les soins du VIH et du sida et les efforts de lutte contre la stigmatisation et la discrimination à l'encontre des PVVIH et populations vulnérables et clés dans ces espaces ;

- ✓ Evaluation de l'environnement juridique, réglementaire et politique actuel pour connaître la mesure dans laquelle il est favorable à la riposte nationale au VIH et au sida et de son accélération ;
- ✓ Identification des lois protectrices, des règlements, des politiques et des programmes qui soutiennent les droits de l'homme et l'accès aux services de santé dans le contexte du VIH et du sida ;
- ✓ Identification des lois punitives et politiques prohibitives qui constituent des obstacles aux droits de l'homme et à l'accès aux services de santé dans le contexte du VIH et du sida ;
- ✓ Identification des lacunes et des faiblesses dans les cadres juridiques, réglementaires et politiques actuels de prévention du VIH, du traitement et de soins du sida et l'atténuation de l'impact ;
- ✓ Identification et analyse des forces et faiblesses des programmes existants en matière de non-discrimination et de protection des droits de l'homme en matière de VIH ;
- ✓ Compilation des recommandations pour l'environnement juridique, l'examen et la réforme des lois, le renforcement de l'accès à la justice et à la santé

### III. Méthodologie :

Le PNUD a développé un guide pratique afin de faciliter la réalisation des Evaluations des Cadres Juridiques. Par conséquent, cette évaluation obéira à la méthodologie décrite ci-dessous pour atteindre ses objectifs.

Au préalable, les présents TDRs seront discutés et validés au sein de l'Equipe Conjointe des Nations Unies en RCA, élargie aux différents acteurs gouvernementaux, non gouvernementaux et communautaires concernés. Deux consultants (es) nationaux (les) seront recrutés (ées) pour mener l'évaluation sous le leadership du Comité National de Lutte contre le Sida (CNLS), la supervision du PNUD avec l'appui d'un Comité de pilotage composé d'experts des Départements ministériels concernés par cette question, les acteurs de la société civile y compris l'association des femmes juristes et les associations de personnes vivant avec le VIH et les populations clés (travailleuses de sexe, hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes, etc ainsi que de l'Equipe Conjointe des Nations Unies sur le VIH/SIDA. Cette évaluation se fera en trois phases suivantes :

#### 1. Phase de la planification. Un atelier consultatif de planification :

Un processus/dialogue consultatif auquel participeront les parties prenantes pour étudier et finaliser l'objectif et la portée de l'évaluation, les problèmes clés qui seront traités en priorité au cours de l'évaluation, les lois, règlements et politiques proposés pour examen dans le cadre de la recherche documentaire, l'identification des parties prenantes qui seront consultées pendant le processus d'examen et les rôles, les responsabilités et la composition des différents partenaires impliqués dans le processus;

#### 2. Phase d'examen

Une revue documentaire des engagements internationaux et régionaux pertinents, des lois, règlements et politiques nationaux ainsi que des rapports de recherche, des présentations et des études de cas pertinentes aux problèmes de droits et de droits humains relatifs au VIH dans le pays. Des entretiens, des consultations, des enquêtes, des questionnaires et/ou des discussions de groupes avec des parties prenantes principales issues des organes exécutif, législatif et judiciaire du gouvernement, la société civile, les organisations religieuses, les leaders communautaires traditionnels, religieux et autres, le secteur privé et les organisations internationales, entre autres.

### **3. Phase de retours d'information et de finalisation**

Il s'agit d'une phase consultative de validation visant à partager les retours d'informations et parvenir à un consensus sur les projets de résultats et de recommandations avec toutes les parties prenantes qui ont participé à l'évaluation. Un processus de diffusion est également prévu pour diffuser le rapport final de l'examen juridique national, afin de hiérarchiser les recommandations et décider des mesures clés à prendre pour aller de l'avant.

### **IV. Tâches et responsabilités :**

Sous la supervision générale du point focal VIH du PNUD et de l'Equipe Conjointe VIH et en concertation avec le Comité de pilotage de l'évaluation, les consultants nationaux travailleront en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes pour :

1. Conduire l'évaluation conformément aux directives et apporter un appui technique aux parties prenantes tout au long du processus de l'évaluation ;
2. Préparer, Faciliter, co-moderer et documenter les réunions de l'Equipe Conjointe élargie œuvrant comme comité de pilotage, y compris la réunion de démarrage, et tenir compte des recommandations qui en émanent ;
3. Effectuer une revue documentaire sur l'environnement juridique, telle que décrites ci haut ;
4. En coordination avec les experts de l'Equipe Conjointe, développer et/ou adapter les outils nécessaires et réaliser les entretiens avec des intervenants clés identifiés pour l'évaluation ;
5. Elaborer les notes conceptuelles des événements liés à l'évaluation (enquêtes, entretiens, ateliers de présentation etc...), en assurer la facilitation et l'élaboration des rapports ;
6. Elaborer le rapport initial, les notes d'orientation ainsi que le rapport final en intégrant les commentaires et suggestions de l'Equipe Conjointe élargie et en consultation avec les principales parties prenantes et conformément aux directives ;
7. Assurer une coordination fluide avec le point focal du PNUD et l'Equipe Conjointe durant l'exécution des différentes parties de la mission.

## V. Résultats attendus et livrables

### Phase 1 :

**Livrable 1- rapport initial et un plan de travail de l'évaluation énonçant clairement ce qui suit :**

- ✓ Une feuille de route de la mise en œuvre de l'évaluation
- ✓ Les activités à entreprendre
- ✓ Un inventaire des lois, règlements, politiques et autres documents à examiner
- ✓ Une liste des principaux intervenants / groupes de discussion à consulter
- ✓ Les outils et questionnaires de discussion de groupe et d'entrevue
- ✓ Les mesures à prendre pour protéger la confidentialité des informateurs et des membres des groupes de discussion, le cas échéant
- ✓ Rapport sur la phase de planification consultative

### Phase 2 :

**Livrable 2.a : Rapport présentant la revue documentaire incluant :**

- ✓ Les résultats de la revue documentaire en mettant l'accent sur :
  - L'adéquation et l'impact des lois et cadre juridique actuels sur l'accès universel des populations concernées (PVVIH, les populations clés (HSH, PS), les femmes et les jeunes, les prisonniers, les immigrants, etc.) aux services de prévention (y compris le dépistage), la prise en charge et le traitement VIH (y compris l'adhérence au traitement) en particulier et de santé en général et aux services de protection sociale
  - L'accès de ces populations aux services juridiques et les recours disponibles et accessibles en cas de stigmatisation / discrimination et de nonaccès
  - Les principales lois punitives empêchant l'accélération de la riposte nationale au VIH/sida et d'honorer les engagements de la RCA en la matière et devant être réformées
- ✓ Une analyse du cadre juridique et politique actuel, y compris dans quelle mesure l'environnement actuel respecte les engagements du pays en matière de droits de l'homme, aborde les problèmes clés et promeut l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien du VIH.
- ✓ Les recommandations pour le renforcement de l'environnement juridique et politique afin d'assurer une réponse conforme aux obligations internationales, régionales et nationales en matière de droits de l'homme.

**Livrable 2.b : Rapport sur les entrevues avec les parties prenantes incluant un descriptif de la méthodologie adoptée, les outils utilisés et les résultats**

**Phase 3 :**

**Livrable 3.a : Rapport de l’atelier de validation incluant :**

- ✓ La présentation des résultats de la validation finale ainsi que les résultats du processus d’évaluation des projets de résultats et de recommandations effectuée par l’Equipe Conjointe et les principales parties prenantes

**Livrable 3.b : Rapport final de l’évaluation** qui comprend les résultats finalisés de l’ECJ et qui s’appuient sur le résultat de l’atelier de validation final.

**Livrable 3.c : Stratégie de communication, diffusion et d’impact :**

- ✓ Un document de stratégie pour orienter la communication, la diffusion et l’impact potentiel de prise en compte des résultats de l’évaluation.
- ✓ Les plans de plaidoyer, les plans d’action et les projets de législation afin d’assurer l’adoption des recommandations issues de l’évaluation.

**VI. Durée de la mission, échéancier et modalité de paiement :**

La durée prévue de la mission est de deux mois calendaires étalés sur une période de quatre mois. Le paiement des honoraires sera fait sur la base de la soumission et de l’approbation des livrables. Il est à noter que chacun des livrables devra être soumis au PNUD en version numérique.

L’échéancier de remise des livrables et les modalités de paiement sont décrits ci-dessous :

Livrables	Echéance	% du contrat	
<b>Livrable 1-</b> rapport initial et un plan de travail de l’évaluation	A déterminer à la signature du contrat	15%	
<b>Livrable 2.a :</b> Rapport présentant la revue documentaire		35%	
<b>Livrable 2.b :</b> Rapport sur les entrevues avec les parties prenantes			
<b>Livrable 3.a :</b> Rapport de l’atelier de validation			20%
<b>Livrable 3.b :</b> Rapport final de l’évaluation			30%
<b>Livrable 3.c :</b> Stratégie de communication, diffusion et d’impact			

**VII. Profil du/de la Consultant(e)**

Le/la consultant/e national/e, doit faire preuve de capacité de travail en équipe et avoir :

- Un diplôme universitaire avancé (master/doctorat) en droit, ou en sciences sociales, sciences politiques ou tout autre domaine pertinent à la mission d’évaluation ;
- Une expérience de travail d’au moins 3 ans dans un domaine en lien avec la santé, le VIH/sida, l’accès aux services de prévention et de prise en charge / traitement, les droits de l’homme, la stigmatisation et la discrimination, démontrant une solide connaissance des acteurs institutionnels en lien avec le VIH, la protection sociale, le contexte juridique et légal, et des droits de l’homme ;

- Avoir au moins 1 référence dans la conduite d'étude et/ou d'élaboration de cadres juridiques, réglementaires et politiques en lien avec le VIH/sida et accès aux services de prévention et de prise en charge / traitement, les droits de l'homme, la stigmatisation et la discrimination ;
- Avoir au moins 2 expériences dans la conduite de projet de recherche, y compris l'élaboration d'outils pour les entretiens et les discussions de groupes, la conduite d'entretien et la recherche documentaire ;
- Une expérience dans l'élaboration et le suivi/évaluation de projets de développement en lien avec la santé et/ou VIH et/ou droit de l'homme sera un atout ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse, de rédaction et de synthèse (aptitude à rédiger et à présenter des documents de qualité) ;
- La maîtrise de la langue française est requise. Une bonne connaissance de la langue Anglaise est un atout. La maîtrise de la langue Sangô est requise.

### **VIII. Procédure de soumission**

Les offres techniques et financières doivent être soumises au PNUD selon la procédure ci-après. Les candidats doivent mettre tous les documents sous format PDF et les télécharger en ligne. Les documents suivants devront être transmis afin que le dossier de candidature soit considéré comme complet aux fins d'analyse :

- Une lettre de motivation et de disponibilité sur le modèle fourni en ligne par le PNUD ;
- Un Curriculum vitae ou la notice personnelle (formulaire P11 à télécharger sur le site du PNUD) présentant toute l'expérience du candidat, ainsi que les coordonnées (email et numéro de téléphone) du candidat et au moins trois (3) personnes de références professionnelles ;
- Une proposition technique présentant la compréhension des objectifs et résultats attendus de l'analyse et donnant la raison pour laquelle l'individu se considère comme le mieux outillé pour la mission ainsi qu'une proposition de la démarche méthodologique (stratégie d'échantillonnage, taille de l'échantillon, les grandes lignes des questionnaires, ménages et unités de production, le plan de dépouillement et d'analyse des données).
- Une proposition financière indiquant le montant total du contrat et tous les autres coûts liés à la mission.

## IX. Grille d'évaluation technique

Critère d'évaluation	Points (%)
Critère 1 : Expérience d'au moins 3 ans dans un domaine en lien avec la santé, le VIH/Sida, l'accès aux services de prévention et de prise en charge / traitement, les droits de l'homme, la stigmatisation et la discrimination	15
Critère 2 : Diplôme universitaire avancé (master/doctorat) en droit, ou en sciences sociales, sciences politiques ou tout autre domaine pertinent	10
Critère 3 : Avoir au moins une référence dans la conduite d'étude et/ou d'élaboration de cadres juridiques, réglementaires et politiques en lien avec le VIH/Sida et accès aux services de prévention.	15
Critère 4 : Avoir au moins deux (02) ans d'expériences dans la conduite de projet de recherche y compris l'élaboration d'outils pour les entretiens et les discussions de groupes, la conduite d'entretien.	15
Critère 5 : Avoir une bonne capacité d'analyse, de rédaction et de synthèse (aptitude à rédiger et à présenter des documents de qualité)	10
Critère 6 : Formuler une proposition technique présentant la compréhension des objectifs et résultats attendus de l'analyse ainsi qu'une proposition de la démarche méthodologique	35
<b>Total des points</b>	<b>100</b>

## X. EVALUATION :

La méthode d'évaluation combinée sera utilisée. Le contrat sera attribué au consultant individuel ayant présenté l'offre évaluée comme étant :

- a) Conforme, et
- b) ayant reçu le score combiné le plus élevé selon les poids prédéfinis des notes technique et financière

“Conforme” peut être défini comme ayant rempli toutes les conditions techniques requises par les termes de références.

Critères spécifiques de sélection :

- \* Poids des critères techniques : 70%
- \* Poids du critère financier : 30%

Seules les candidatures ayant obtenu un score d'au minimum 70 points lors de l'évaluation technique seront considérées éligibles pour l'évaluation financière.

Après vérification de l'adéquation entre les propositions financière et technique, chaque offre financière (F) recevra une note financière (NF) calculée par comparaison avec la proposition financière la moins disante (Fm) de la manière suivante :  $NF = 100 \times Fm / F$  (F étant le prix de la proposition financière).

Pour finir, les propositions seront ensuite classées en fonction de la note totale pondérée :  
Note Globale =  $0,7XN_t + 0,3XN_f$ . L'Offre sera adjudgée à l'égard de la soumission ayant obtenu la note totale pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité). Le PNUD ne s'engage en aucun cas à choisir forcément le Consultant offrant le plus bas prix.